



ATTENTION !

PROLONGATION de l'ETAT D'URGENCE

jusqu'en juillet 2017

Les documents que nous vous adressons sont destinés à l'inscription au vide-greniers du 24 juin 2017. Pour cela vous devez soigneusement suivre les indications fournies dans les documents ci-joints.

Cependant, l'état d'urgence reconduit jusqu'en juillet 2017 peut à tout moment perturber l'organisation, et même la tenue du vide-greniers.

Pour cette raison, nous tiendrons toujours compte des dossiers d'inscription « recevables », dans l'ordre d'arrivée, mais les chèques ne seront encaissés qu'au plus proche de la date du vide-greniers, de façon à permettre aisément leur restitution en cas d'annulation forcée de cette manifestation.